

# LA CONSTITUTION D'UN COMITE DE DEVELOPPEMENT LOCAL RECONNU PAR LA COMMUNAUTE

*Saint Louis du Nord, Haïti*

## - Contexte et problématique

En tant qu'organe consultatif, le CDC est l'organe responsable de l'élaboration et du suivi du Plan Communal de Développement (PCD)

Le PCD est un document qui présente les potentialités et qui fixe les priorités de la commune pour les 3 ans à venir.

## Problématique

Constituer un CDC de telle sorte que ses membres soient à la fois représentatifs des différentes zones géographiques et des différents secteurs politiques, économiques, sociaux et qu'ils soient légitime

## - Description de l'action

### o démarche retenue et justification de ce choix

1. sollicitation de la Mairie auprès d'ID pour l'appui à l'élaboration du PCD
2. Formation des élus locaux (Maires, CASEC, ASEC, Délégué de ville) sur le processus d'élaboration du PCD, la constitution du CDC (son rôle et son mandat) et sur le Développement Local (animée par l'équipe DL/ID)
  - Convocation par la Mairie et ID de tous les secteurs à une journée d'échange sur les mêmes thèmes
  - journée d'échange co-animée par les élus locaux et l'équipe ID/DL (150 à 200 personnes présentes) sur ces thèmes
  - remise d'une fiche d'engagement par secteur pour la désignation de leurs représentants (1 titulaire et un suppléant)
  - fiche dûment remplie et remise à ID avec les noms des deux représentants du secteur (délai d'une semaine)
  - Convocation de tous les représentants désignés (60 à 70 personnes)
  - Deux journées de réunion pour les futurs membres du CDC (animées par ID)
  - Jour I formation sur le rôle et mandat du CDC et désignation des 3 notables qui compléteront le CDC
  - Jour II Constitution du CDC (50 membres) et son comité directeur (7 membres)
  - Élaboration du règlement intérieur du CDC avec le Comité Directeur
  - Validation du règlement intérieur par l'assemblée (50 membres du CDC)
  - Publication de l'arrêté communal de constitution du CDC par la Mairie avec l'appui technique d'ID

**Durée du processus de constitution du CDC:** environ 1 mois

- Réunion ordinaire trimestrielle du CDC conformément à son règlement intérieur pour évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du PCD

### **Justification de ce choix**

Respecter le Décret 2006, assurer la meilleure représentativité tout en s'adaptant à la réalité de la commune (existence ou non de certains secteurs)

### **o Résultats**

- CDC constitué qui est représentatif de la commune et qui est légitime
- 30% à 40% des membres du CDC sont des femmes
- participation du CDC à l'élaboration et à la validation du PCD
- suivi du PCD par le CDC

### **o Difficultés et remédiassions**

- 1- Identifier correctement les différents secteurs qui doivent être représentés dans le CDC

#### **Stratégie adoptée :**

- Référence au décret 2006 (texte de référence sur la décentralisation) qui énumère les principaux secteurs
  - Consultation des élus locaux et de la société civile pour veiller à une représentation équilibrée au sein du CDC (tentative de représenter toutes les tendances)
- 2- Assurer une bonne représentation des femmes au CDC pour compenser la forte présence masculine de fait des élus, des représentants religieux et des services déconcentrés

#### **Stratégie adoptée :**

- Dans la fiche d'engagement le titulaire et le suppléant proposés doivent être de sexe opposé
  - incitation à désigner des femmes comme titulaire dans les secteurs où cela était possible
- 3- adaptation au contexte politique (certains élus sont remplacés par des personnes nommées par l'exécutif)
  - 4- Difficulté à réunir les personnes impliquées

### **o Points forts/points faibles**

**Points faibles :** seuls les secteurs organisés sont représentés conformément au décret

**Points forts :** Volonté des citoyens / représentants des secteurs pour contribuer à la réussite du processus et en assurer le suivi.

### **o Caractéristiques innovantes et/ou exemplaires du projet**

- seul espace de concertation existant dans la commune

**- Leçons apprises**

- Nécessité de prévoir une participation plus importante des représentants des sections communales pour limiter le trop grand poids du bourg dans les prises de décision
- prévoir suffisamment de représentants par zone géographique pour s'assurer qu'à chaque rencontre la zone sera représentée.
- importance de varier les lieux de réunion pour faciliter la présence des uns ou des autres
- 

**- Les 5 principaux conseils pour bien constituer un CDC**

- mettre en place le CDC au tout début du processus de l'élaboration du PCD car cela facilite aux membres l'appropriation du processus et le suivi du PCD
- avoir au sein de l'équipe des personnes connaissant parfaitement la communauté pour éviter la manipulation et les erreurs et pour éviter de perdre du temps
- ne pas intégrer seulement les élus locaux mais aussi ses opposants afin de s'assurer que le processus ne sera pas remis en cause après un changement d' élu